



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anaïs Timofte et consorts : « *Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :